

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2012**

L'an deux mil douze, le lundi 19 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 08 mars 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU P. GENEAU, B. GUILLET et M. LAURINE.

Absent excusé : C. GOUIN (qui a donné pouvoir à Véronique FREDERIC).

Secrétaire de séance : Mariannick LAURINE

Le procès-verbal de la réunion du 13 février 2012 est adopté à l'unanimité.

2012/03/01 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Yves ARCHAMBAUD, après s'être fait présenter par Monsieur Bernard GUILLET le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2011 :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|------------------------|------------|------------------------|-----------|
| Dépenses de l'exercice | 171 161,50 | Dépenses de l'exercice | 192154,38 |
| Recettes de l'exercice | 107 073,63 | Recettes de l'exercice | 192421,77 |
| Résultat cumulé | -63 087,87 | Résultat cumulé | 267,39 |

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2012/03/02 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011 DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2011,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2012/03/03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 19 mars 2012, le compte administratif pour 2011,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012,

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

| | |
|---|--------------|
| - affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) : | -63 087,87 € |
| - affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) : | 0,00 € |
| - affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : | 267,39 € |

2012/03/04 - PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2012 SUITE À LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Maire propose les opérations suivantes :

| | |
|---|----------|
| - Voirie (Chemin de Pérignac et trottoirs) | 30 000 € |
| - Bâtiments | 3 000 € |
| - Aménagement paysager | 13 000 € |
| - Salle associative et annexes | 1 810 € |
| - Mobilier et matériel de bureau | 6 200 € |
| - Achats divers (tracteur, vidéoprojecteur, tente, échelle,...) | 13 500 € |
| - Éclairage public | 7 750 € |
| - Carte communale | 10 000 € |
| - Achat de terrains | 27 810 € |
| - Église | 30 000 € |
| - Cimetière (columbarium) | 5 000 € |

Les subventions sont également revues :

| | |
|---|------|
| - ACCA St-Seurin de Palenne (10 € par chasseur) | 60 € |
| - ADL Bibliobus | 50 € |
| - Amicale des pompiers | 50 € |

| | |
|--|----------------|
| - Anciens combattants saintsais | 50 € |
| - APOGÉ Cycliste | 50 € |
| - Aux couleurs du feu | 15 € |
| - Centre social de Pons | 250 € |
| - Club du 3 ^e âge de Montils | 50 € |
| - Club du 3 ^e âge de Pérignac | 50 € |
| - Comité contre le cancer | 30 € |
| - Comité des fêtes | 500 € |
| - Donneurs de sang | 50 € |
| - GEDAR | 60 € |
| - Pêcheurs de la Seugne | 50 € |
| - Prévention routière | 20 € |
| - Restos du Coeur | 50 € |
| - Secours catholique | 20 € |
| TOTAL | 1 405 € |

2012/03/05 - VOTE DES TAXES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des taxes en 2012.

2012/03/06 - RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer le programme de rénovation de l'église. Pour ce faire, un appel d'offres sera lancé à 3 architectes minimum.

2012/03/07 - BUREAU DES ÉLECTIONS

Le tableau est composé en fonction des disponibilités de chacun pour les 2 tours des présidentielles.

2012/03/08 - INFORMATIQUE

Conformément à ce qui avait été décidé la dernière fois, un devis a été demandé à RICOH. Il s'est avéré être un peu plus cher que celui du Syndicat Informatique. La commande a donc été passée et la livraison est prévue pour le 26 mars.

2012/03/09 - QUESTIONS DIVERSES

- Gilles BROSSAIS a demandé le déplacement d'un réverbère sur le domaine public : le conseil municipal refuse à l'unanimité compte tenu du coût élevé de l'opération sauf si ce dernier accepte de prendre les frais à sa charge.
- Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec St Sever pour la scolarisation de l'enfant LÉVÊQUE.
- Monsieur le Maire informe qu'il a fait une demande de dissolution du CCAS auprès de la Sous-Préfecture : pour le moment les textes législatifs obligent chaque commune à avoir un CCAS, mais un projet de réforme a été déposé par les sénateurs. Affaire à suivre.
- Randonnée proposée par Colombiers et Courcoury : une réunion est prévue le 2 avril. Pas de volontaire, chacun est retenu par ailleurs par d'autres réunions.

- Eau du robinet : elle est imbuvable en ce moment dans une partie de la commune. Une demande d'analyse sera demandée par les intéressés à la RESE.
- Un nid de poule est en formation rue des Jardins Fleuris : proposition de le combler avec du calcaire.
- Il est signalé également la dégradation de la route départementale ST SEURIN/PÉRIGNAC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 15.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

V. FREDERIC P/ C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE